

RESTONS MODESTES !

Chers parents,

Vous nous avez élus en début d'année afin que nous puissions servir au mieux l'intérêt des enfants, ce que nous avons essayé de faire.

Or, si nous faisons appel à vous aujourd'hui, c'est que justement cet intérêt ne nous semble plus respecté.

En effet, nous vous avons informé sur la réforme des rythmes scolaires (décret n°2013-77 du 24 janvier 2013) :

... "toutes les écoles devront appliquer les modifications sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2013. Soit 9 demi-journée d'école au lieu de 8 actuellement, incluant le mercredi matin / la journée d'enseignement sera de maximum 5h30 et la demi-journée de 3h30 maximum. Certains de ces principes généraux pourront faire l'objet de dérogation :

- *Le choix du samedi matin au lieu du mercredi matin*
- *Allongement de la journée ou de la demi-journée au-delà des maxims prévus.*

Il ne sera pas possible de déroger au principe des neufs demi-journées d'enseignement et à celui des 24 heures d'enseignement hebdomadaire »...

Toutefois le maire pourra demander le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014. En faisant du mercredi matin ou du samedi matin un temps scolaire et en allégeant les journées, la nouvelle organisation du temps scolaire fait en effet apparaître de nouvelles plages horaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi, d'une durée globale de 3 heures hebdomadaire, dévolues aux activités Périscolaires (gratuite souhaitées par Mr le maire).

Nous avons donc eu de multiples réunions (parfois d'une durée de plus de trois heures !) avec la mairie, les enseignants. Lors de la première réunion, on nous a indiqué que notre école appliquerait la réforme dès 2013 car nous étions tributaires du centre aéré de Razac sur l'Isle, ces derniers ayant décidé de ne plus assurer de service le mercredi matin. Nous venons d'apprendre que cette information était fautive puisque le centre aéré est en attente de décisions. De plus, on nous avait promis un éventail d'activités sportives et culturelles gratuites.

Au cours de ces différentes réunions, nous avons essayé d'élaborer des emplois du temps qui ne pénalisent pas les enfants (temps de garderie trop long!), et qui mettent tout le monde d'accord. Or, à chaque nouvelle réunion, en raison d'impératifs budgétaires, la mairie nous a proposé de nouveaux changements balayant tout le travail réalisé en amont et diminuant petit à petit le nombre d'activités périscolaires gratuites!!! A chaque nouvelle proposition, nous avons rediscuté, mettant toujours en avant l'intérêt de tous les enfants de la maternelle à l'élémentaire.

Et aujourd'hui, ce qui est proposé pénalise les enfants de la maternelle (moins de temps le matin) et surtout nous n'avons toujours pas de garantie sur les activités qui seraient proposées l'après-midi !!! Il n'y a donc aucun consensus et nous ne comprenons pas la précipitation de la mairie à appliquer (sans que rien ne l'y oblige) le décret dès la rentrée 2013.

C'est pourquoi nous lançons une pétition pour demander une dérogation (le décret le permet) pour ne mettre en place ces changements qu'en septembre 2014. Nous demandons : plus de temps, plus de réflexion ! Nous avons donc besoin de vous et de vos signatures ; la pétition est sur notre site : parents.deleves.ecole.24350LCG@gmail.com et auprès de Mme Geneste !

Rien ne nous oblige à nous précipiter, d'autres communes ont demandé ce report pour avoir plus de temps pour réfléchir : restons modestes !!

Les représentants des parents d'élèves.